



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N°dél. : 000991

Séance du lundi 21 décembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BÉNETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 3.4), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 2.6), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Braillans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.3) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chauxenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Ecole Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY (jusqu'au rapport 2.6) Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.3) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche Iez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) Saône : Maryse BILLOT Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

Étaient absents : Besançon : Pascal BONNET, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL François : Françoise GILLET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY Nancray : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J.-M. BOUSSET, J.-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

Mandataires : ESASSARD, C. TISSIER, J. DEMONET, H. AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J.-S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J.-P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J.-P. MARTIN, M.-O. CRABBE-DIAWARA, J.-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

Objet : Avenant n°3 au marché d'affrètement des autocaristes pour le transport sur les communes périurbaines

Avenant n°3 au marché d'affrètement des autocaristes pour le transport sur les communes périurbaines

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Le présent rapport propose la passation d'un avenant n°3 au marché d'affrètement des autocaristes pour le transport sur les communes périurbaines, effectif depuis le 1^{er} septembre 2007 pour une durée de 3 ans. Il s'agit de prendre en compte l'arrêt de la publication par l'INSEE des valeurs de certains indices constitutifs de la formule d'actualisation du marché. Cet avenant, qui s'applique pour chacun des lots, n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

I. Préambule

Dans le cadre du service de transports collectifs des communes périurbaines de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, un marché d'affrètement auprès d'autocaristes a été renouvelé pour desservir les 26 lignes périurbaines existantes, réparties en 4 secteurs géographiques et comprenant des lignes régulières, des services spéciaux "Diabolos" pour les collèges et lycées ainsi que des circuits pour le transport des élèves de maternelle et primaire (Regroupements Pédagogiques Intercommunaux).

Ce marché a été notifié aux titulaires le 19 juillet 2007 et a débuté le 1^{er} septembre 2007, pour une durée de 3 ans.

Le marché prévoit une actualisation des prix, au moyen d'une formule détaillée dans le cahier des clauses administratives particulières. Cette formule utilise des indices publiés par l'INSEE tels que l'indice « Gazole », l'indice « Matériel », l'indice « Salaires », l'indice « Réparations » et l'indice « Frais et services divers ».

Suite à un changement de nomenclature des indices publiés par l'INSEE, il convient de rédiger un avenant pour chacun des lots afin de prendre en compte l'arrêt de la publication de certains indices constitutifs de la formule d'actualisation du marché et leur remplacement par de nouveaux identifiants.

Le projet d'avenant est donc le suivant :

II. Projet d'avenant :

A/ Objet du présent avenant

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte l'arrêt de la publication par l'INSEE des valeurs de certains indices constitutifs de la formule d'actualisation du marché.

B/ Remplacement des indices M et S dans la formule d'actualisation du prix global forfaitaire

L'INSEE a procédé depuis 2008 à un changement de nomenclature des indices publiés.

Deux indices permettant l'actualisation ne sont plus publiés :

- l'indice M : indice mensuel matériel – identifiant INSEE 85052125,
- l'indice S : indice trimestriel salaires – identifiant INSEE 64693643.

Après consultation de l'INSEE, il est proposé de remplacer respectivement ces indices par les nouveaux indices suivants :

- indice 1559272 – indice mensuel des prix de production de l'offre intérieure des produits industriels – Autobus et autocars : en remplacement de l'indice 85052125 (dernière valeur en janvier 2009), avec coefficient de raccordement de 1,0547,
- indice 1567457 – indice trimestriel des salaires mensuels de base de l'ensemble des salariés – Regroupements spéciaux – Tertiaire : en remplacement de l'indice 64693643 (dernière valeur au 3ème trimestre 2008), sans coefficient de raccordement.

C/ Date d'effet

L'avenant prend effet à compter du 1^{er} septembre 2009 et s'applique pour la durée restant à courir du marché.

D/ Portée du présent avenant

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°3 pour chacun des lots du marché d'affrètement des communes périurbaines,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°3.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 23 DEC. 2009